

L'ENVOL

n°57

Février 2024



Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports

Agenda

Montreuil

1^{er} Mars RT Santé

Montreuil

05 Mars CSA DIPA

26 Mars FS DIPA



ALTIMETRE

- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut) : 4,92 €
- SMIC mensuel brut : 1.766,92 € soit 11,65 € de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 84,10 €
- Taux mensuel de l'ISA - HL : 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA - HA : 52,22 €

Plan de vol

Balise 1

Compte rendu de la Formation spécialisée

Balise 2

L'intersyndicale de la DIPA dénonce les conditions de travail à la DR d'Orly

Balise 3

Compte-rendu de la CT Masse

Balise 4

Commission d'emploi sécurisée

Balise 5

L'état plus fort en seine-saint-denis ! (bilan et perspectives 3 ans après)

Balise 6

Augmentation des franchises médicales et des participations forfaitaires : l'UNSA vote contre au Conseil de l'Assurance maladie

« L'envol » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Paris Aéroports

Imprimé au local UNSA Douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel : unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr

Formation Spécialisée de rentrée

Une Formation Spécialisée s'est tenue début février, pour rappel cette instance est consultée sur :

- La teneur de tous les documents se rattachant en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- Les projets de texte relatifs à la protection de la santé de l'hygiène, de la sécurité des agents dans le cadre leur travail, à l'organisation et à l'amélioration des conditions de travail ;
- Les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Approbation de dépenses dans des opérations d'initiative locale (actions de formation et aménagement de postes notamment, mesures de prévention locale)

Point à l'ordre du jour : l' approbation d'achats

Ce point est soumis à avis, il s'agit d'achat d'équipements dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail. La DIPA dispose d'un budget conséquent de 133 637 € et l'enveloppe régionale de formation est de 38 371 €.

Les demandes d'achat (fauteils ergonomiques, réasort de pharmacies,...) présentées ont reçu un avis favorable de l'ensemble des organisations

syndicales.

L'UNSA Douanes DIPA souhaite qu'un rappel soit fait aux chefs des services de la circonscription. En effet, les chefs ne doivent pas hésiter de faire remonter TOUTES les demandes des agents dans le cadre des améliorations des conditions de travail, au service du PLI.

Autre point soumis à avis : le DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs. L'évaluation des risques professionnels se définit comme l'estimation de la

probabilité de réalisation d'un risque, ainsi que la gravité des conséquences sur l'agent couvrant l'ensemble des aspects du travail. Elle doit intégrer les situations d'exposition aux facteurs environnementaux en situation de travail.

Points de présentation de la note d'orientation de Santé, Sécurité, Conditions de Travail au nombre de 6

- La protection des agents avec un guide des événements graves,
- recensement des risques professionnels via un nouveau applicatif PREVACTION,
- amélioration des conditions de travail notamment des travaux qui seront engagés sur l'impact de l'intelligence artificielle et l'environnement de travail (aménagement des postes de travail en lien avec l'organisation du travail),
- prévention des risques de désinsertion,
- poursuite de la politique de prévention des risques via la formation et l'information,
- maîtrise du risque amiante.

Sur les orientations présentées, nous alertons sur les espaces de travail, puisque la politique d'avenir sur les espaces de travail est d'en limiter et de dépersonnaliser.

Nous portons les sujets de la prise en compte du risque lié au changement climatique notamment lors des fortes chaleurs. Enfin, il faut une politique ambitieuse de lutte contre la sédentarité et de promouvoir le maintien en bonne condition des agents. Nous avons déjà soulevé cette thématique lors de la précédente FS avec notre déclaration liminaire «action réaction» et nous la revendiquons à Montreuil.

Présentation des rapports de l'inspecteur SSCT, très instructifs

L'inspecteur a présenté 4 rapports avec des recommandations, nous veillerons qu'elles soient respectées. Nous remercions les acteurs du travail effectué.

Visites médicales

Dorénavant selon la fonction exercée, celles-ci seront annuelles (agents de la surveillances, agents op-co UDD nuit, CCF, CIF pour Orly,...) ou bi-annuelles (agents vérificateurs des bureaux, et des bureaux particuliers,...)

Catalogue des formations

Présentation des formations comme secouristes au travail, gestes postures, conduite.. **Néanmoins, il serait intéressant de voir inscrites des formations de lutte contre la sédentarité, d'intéressement nutritionniste, diététique et apprendre à bouger.**

Bilan de l'enquête relative au gilet pare-balles porté par le personnel féminin de la DIPA

Cette enquête des gilets pare-balle, conforte ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années à la DG, ils sont inadaptés et douloureux pour beaucoup de nos collègues féminins. **Allez ACTION REACTION!!!!**

Accidents du travail survenus sur la DIPA

Une analyse plus fine des accidents de services permettrait d'établir un plan de formations et de préventions pour limiter les risques et dommages causés aux agents. **Les premiers risques identifiés par l'UNSA sont la manutention et les chutes des agents. Ce constat nous renvoie au point du catalogue**

sur les formations notamment sur la FP sur geste et posture. Il nous paraît nécessaire que tous les agents soient sensibilisés à minima sur les bonnes postures à adopter pendant leur service.

L'intersyndicale de la DIPA dénonce les conditions de travail à la DR d'Orly

Orly sous pression !!!

Plus de tabac, plus de stupéfiants, plus de mépris

Voilà quelques mois que la direction d'Orly fait monter la pression sur les agents. Un mot d'ordre : du chiffre, du chiffre et du chiffre ! Pourtant 2023 est une année record en matière de contentieux mais cela ne

suffit pas. La direction en veut toujours plus avec moins d'effectifs et les agents sont au bord de l'explosion .

Pour les agents des terminaux 3 et 4, perte d'initiative et infantilisation :

Aux terminaux d'Orly l'agent n'est plus maître de son contrôle :

- Les **demandes de contrôle** et les HIT-PNR sur des populations ciblées rythment sa journée ;
- des collègues sont **sommés de quitter les procédures** afin de pouvoir combler le reste de la vacation et/ou d'assurer le service du lendemain ;
- à Orly 4, sur certains vols sensibles, c'est **l'encadrement** (sans arme ni gilet pare-balles, la polaire douane sur une tenue civile fait office d'uniforme !) qui vient chercher les passagers et les attribue à tel ou tel agent ;

- toujours à Orly 4, les agents ont été **contraints de mettre en œuvre l'article 60 bis'** quand bien même le test urine serait négatif (cf instruction de l'encadrement du 31 décembre 2023). C'est pourtant à eux de déterminer s'il existe des indices sérieux justifiant la poursuite du contrôle ;
- à Orly 3 c'est une toute autre méthode qui est utilisée : « on » vérifie que le travail des agents est bien fait en **consultant les caméras !!!!**

Pourtant quand les agents gardent leur autonomie, ils excellent comme le démontre les **nombreux résultats** réalisés les week-end sans présence hiérarchique.

Le management d'Orly 4

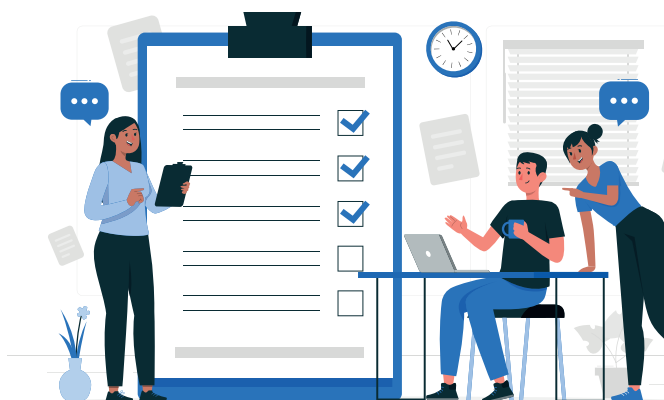
- **Le zéro absolu** : la cote de service est faite pour que le solde d'heures d'avance soit nul. Les conséquences : difficultés de poser des réserves, des autorisations d'absence, CPF, les absences sont transformées en CA, les RC sont posés sans autorisation des agents...
- **La sécurité dans les contrôles** : les agents n'ont pas d'autres choix que de contrôler seuls pour réaliser potentiellement davantage de contentieux.
- **Lors de la notation** ce n'est pas le travail d'équipe qui est valorisé mais l'agent qui est l'origine du contentieux. Ceux qui ont aidé dans la procédure ne comptent pas, ils sont « bénévoles ». Un tel comportement entraîne des dérives sécuritaires évidentes et crée des tensions entre les agents.
- **Lors de procédures transactionnelles**, on laisse le rédacteur terminer seul sa procédure, les deux autres agents sont retirés pour aller contrôler au filtre, puis reviennent signer à la fin de la procédure. Pourtant l'agent ne doit pas divertir à d'autres actes et être présent jusqu'à la fin. Mais à Orly 4 on fait fi de tout cela, seul le nombre de contentieux compte !
- **Ceci dit le T3 n'est pas en reste** avec les cigarettes en provenance d'Égypte où, sous couvert d'un protocole bricolé parla direction d'Orly et toujours pas validé par JCFI, les agents se retrouvent en infériorité numérique par rapport aux infracteurs.
- **On achève bien les chevaux** : dans cette unité pas de pause, les agents doivent rester au filtre coûte que coûte. La moindre présence au local social, ou même l'obtention d'une banquette semble compliquée, entraîne de cinglantes réflexions.
- **Enfin des notes de service** importantes ne sont pas cotées aux agents

Il semblerait que la Direction d'Orly soutienne un tel management.

Les agents d'Orly souffrent et sont sous tension d'une gestion devenue toxique !

L'intersyndicale invite l'ensemble des collègues à dénoncer ces agissements via les fiches de signalement (PI).

¹¹ Article 60 bis du Code des douanes : « Lorsque des indices sérieux laissent présumer qu'une personne transporte des produits stupéfiants dissimulés dans son organisme, les agents des douanes peuvent la soumettre à des examens médicaux de dépistage après avoir préalablement obtenu son consentement exprès. [...] »



Compte-rendu de la CT Masse

La CTM est l'organe de la vie de l'EPA (Etablissement Public d'Administration) Masse au niveau local. Elle traite des dossiers individuels lorsqu'ils sont importants - procédures d'expulsions ou de recouvrement d'impayés par

exemple - mais plus généralement de tous les dossiers qui ont trait au fonctionnement de l'EPA, en particulier la politique immobilière - travaux par exemple - surtout sur le parc domanial (en IDF : cité de l'Haÿ-les-Roses).

Point préalable sur les JOP 2024

Avant même l'ouverture de la séance, plusieurs propos liminaires des organisations syndicales et certaines réponses de l'administration ont porté sur les questions logements liés aux JOP 2024.

La Présidente nous a confirmé les informations fournies lors d'une rencontre précédente à savoir que vingt-cinq chambres (soit cinquante lits) sur la commune de Romainville (93) seraient bien mises à la disposition de la DGDDI pour loger temporairement les renforts attendus lors de cet événement. La

Directrice de l'EPA qui était présente nous a confirmé les travaux en cours (à date, la moitié des trente chambres disponibles ont été refaites) sur les chambres meublées de Tremblay II.

Sur la cité domaniale, quatre appartements de chambres meublées sont encore à refaire, **le volume des travaux dépendra de l'enveloppe budgétaire restante.**

Points à l'ordre du jour

Les informations les plus importantes sur ces points sont les suivantes :

- pour les conventions de réservations de logements, un projet voté avec le bailleur RLF sur Saint-Maur-des-Fossés (94) est stoppé par ce dernier, l'immeuble ne verra vraisemblablement pas le jour. Dommage, cette commune est plébiscitée par les agents.
- la nouvelle convention pour le boulevard Jules FERRY (Paris XI^e arrdt) est signée mais elle ne concerne plus que cinq logements et en droit unique (on ne nous propose plus le logement qu'une fois et non à chaque départ de locataire... c'est moins cher mais c'est un pari car si l'agent ne reste pas, la subvention versée au bailleur n'est pas « rentabilisée »).
- sur ce même schéma de droit unique, une nouvelle convention est proposée pour dix logements en IDF (sauf Paris intra-muros) sur des localités très variées. La CTM vote pour en précisant que ce nouveau schéma nécessitera la mise en place de nouveaux process - en particulier en termes de réactivité vis-à-vis du bailleur - au STM (Service Territorial de la Masse), à définir.

Une prolongation exceptionnelle de convention est accordée à une agente mutée pour le logement de ses enfants en attendant le résultat de la prochaine commission d'attribution où ce dossier devra être étudié.

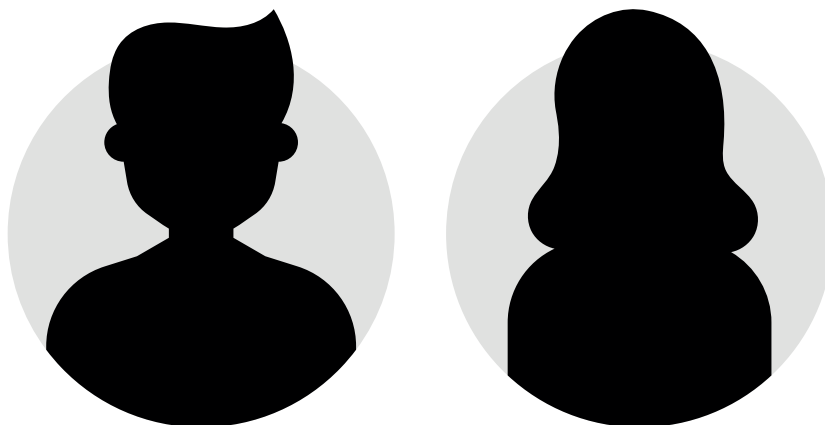
Une prolongation de chambre meublée est accordée à un demandeur qui remplit les conditions fixées par le RAOL (Règlement d'Attribution et d'Occupation des Logements). À ce sujet, une précision : **contrairement à certaines rumeurs, les demandes faites à certains occupants de libérer leurs chambres ne sont pas liées aux JOP 2024.** Elles résultent de la remise à plat de la situation des chambres meublées et de la décision, paritaire, de revenir aux prescriptions prévues concernant ces chambres meublées (donc des logements temporaires) à savoir un délai de mise à disposition d'un an, renouvelable une fois sur demande.

Points divers

Suite au signalement par un élu de difficultés rencontrées par une collègue à qui nous avons attribué un logement en novembre dernier, la CTM est informée que le bailleur SEMIPFA a transmis ses actifs sur les cités de Tremblay I et Tremblay III à LogiRep (conséquence de la loi ELAN). Pour rappel, lors d'événements graves il y a quelques années, la mairie de Tremblay, qui gère la SEMIPFA, avait lourdement insisté sur son attachement à la présence des douaniers sur son territoire... il semble qu'à l'heure de se débarrasser de la gestion des cités où ils

logent, les avertir de ce changement de bailleur (et des difficultés rencontrées par exemple par une autre collègue ayant payé son loyer à la SEMIPFA... pour se le voir réclamer par la LogiRep !) ne semble pas une priorité. Côté LogiRep, une réponse, dont la Directrice de l'EPA a été informée en séance, signalait la prise en compte des difficultés et proposait un RDV dans les jours à venir. À suivre donc !





Commission d'emploi sécurisée

A l'occasion du CSAR des 8 et 9 février, l'administration a réalisé une présentation sommaire du plan anti-corruption à venir. L'UNSA Douanes a sauté sur l'occasion pour réclamer à nouveau l'anonymisation complète de toutes les procédures OP/CO et SU et la suppression de l'identité de l'agent sur le recto des commissions d'emploi.

Ces mesures sont indispensables pour assurer la protection de tous les personnels CO et SU. La douane se décide à agir grâce à l'UNSA Douanes !



→ PHASE 1 :
Pour les com' existantes, la DG va engager une procédure visant à faire retirer le nom et le prénom du recto de la carte professionnelle. Elle sera ensuite remplacée.

→ PHASE 2 :
L'administration va passer un appel d'offre afin de créer une nouvelle commission d'emploi, inspirée d'un modèle déjà utilisé à la Police ou la Gendarmerie nationale.



- L'UNSA Douanes et l'UDT portent régulièrement ces revendications depuis une dizaine d'années, sans relâche : **ANONYMAT DES PROCÉDURES (2022) / Le monde change ! (2020)**, pour ne citer que les plus récentes.
- Notre ténacité aura fini par payer, l'administration enclenche un processus pour les com'. Il reste à présent à en faire de même sur l'anonymisation des procédures !



L'état plus fort en seine-saint-denis ! (bilan et perspectives 3 ans après)

A l'initiative de nos sections franciliennes (IDF + Aéroports), nous avons adressé un courrier aux services de Madame la Première Ministre au sujet du plan : l'État plus fort en Seine-Saint-Denis !

Pour comprendre le dispositif, 3 liens utiles :

Dossier de presse du 31 octobre 2019 : [L'État plus fort en Seine-Saint-Denis](#)

Site de la préfecture de Seine-Saint-Denis : [plan d'action](#)

Conseil des ministres du 30 mai 2023 : [communiqué](#)

Concrètement, **une prime de fidélisation de 10 000 euros** est mise en place pour les agents des services déconcentrés de l'État affectés en Seine-Saint-Denis. La prime sera versée en une fois après cinq années de service effectif accomplis dans le département. Elle bénéficiera en particulier aux agents qui sont en première ligne de l'action de l'État, ou qui sont dans des services connaissant des difficultés manifestes en matière de ressources humaines (exemple : policiers, enseignants, agents d'accueil en préfecture, etc.).

La DGGDI a plusieurs services répartis entre les 2 directions franciliennes dans le 93. Il nous est donc apparu cohérent de rappeler également le besoin de services douaniers dans ce département, où nos collègues rencontrent des problématiques semblables à celles des agents publics cités en exemple.

L'UNSA Douanes avait écrit en juin 2023 pour les sites de Roissy

Madame la Première Ministre,

À l'occasion du Conseil des Ministres du 30 mai 2023, vous avez présenté une communication relative à l'État plus fort en Seine-Saint-Denis : bilan et perspectives 3 ans après. Nous voulons attirer votre attention, afin de réparer une incohérence dans ce dispositif. Ce plan s'appuie sur une reconnaissance de l'engagement de tous les fonctionnaires et contractuels de l'État. À compter de janvier 2024, il a été étendu à certains services et personnels administratifs. Mais, à notre connaissance des services publics du ministère des Finances ont été oubliés, plus précisément ceux des bureaux et des brigades des Douanes.

Ces agents du service public effectuent des tâches de soutien aux opérateurs et de protections des citoyens en luttant sept jours sur sept, de jour comme de nuit, contre les trafics illicites qui sont sources de nuisances et de pertes de revenus pour le Trésor public. Leur action veille également à protéger la santé des citoyens en les préservant de tous types de danger (stupéfiants, contrefaçons, normes, etc.).

Le dispositif déployé dans le 93 s'adresse aux agents publics travaillant dans le département, et notre administration dispose bien de services en Seine-Saint-Denis. Il existe également le cas atypique de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, où les services douaniers sont répartis sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire qui est lui-même installé sur trois départements (93, 95 et 77).

Nous souhaitons également vous alerter sur la situation de notre administration, sollicitée à de nombreuses reprises et pour différents événements (attentats, crise du Covid, Brexit), pour lesquels les douaniers et douanières ont toujours répondu avec la plus grande détermination afin de relever les défis apparus lors de ces périodes exceptionnelles.

Madame la Première ministre, à l'approche d'une nouvelle période exceptionnelle pour le pays en 2024, vous aurez de nouveau à requérir un haut niveau d'engagement des personnels douaniers, notamment en IDF. Aussi, nous vous invitons à porter un regard efficace et reconnaissant envers notre corporation, afin de ne pas lui adresser au contraire un message de déclassement vis-à-vis des autres services de la Nation.

L'UNSA Douanes alerte sur la prime 93, pas de reconnaissance des services effectués par les personnels déjà en place, parfois depuis de longues années.

Par ailleurs, toute cessation de fonction, à votre demande (mutation, disponibilité pour convenance personnelle...) entraînera le remboursement de la dernière fraction perçue avec une mise en place au 1er janvier 2024:

- **si vous êtes muté au 1er mars 2024, vous ne percevrez pas cette prime ;**
- **si vous quittez vos fonctions avant le 1er janvier 2027, vous devrez rembourser la première fraction ;**
- **si vous quittez vos fonctions après le 1er janvier 2027 et avant le 1er janvier 2029, vous devrez rembourser la deuxième fraction.**

Augmentation des franchises médicales et des participations forfaitaires : l'UNSA vote contre au Conseil de l'Assurance maladie

Tandis que le pouvoir d'achat d'une majorité de la population ne cesse de se dégrader, le gouvernement a rédigé un projet de décret visant à doubler le montant des franchises médicales et des participations forfaitaires restant à la charge des malades et non pris en charge par les complémentaires santé. L'UNSA condamne ce projet, dénonce la stigmatisation des malades et la double peine qui leur est imposée et exprime ses craintes pour les années à venir.

Sur ce dossier, le gouvernement n'aura pas trainé ! Alors que le pouvoir d'achat de la population est durement touché depuis la crise covid, un projet de décret visant à doubler le montant des franchises médicales et des participations forfaitaires restant à la charge des malades a été soumis au vote du Conseil de l'Assurance maladie.

Ce décret prévoit que les participations forfaitaires passent de 1 à 2 euros (consultation, radiologie, etc.) et les franchises médicales (boîte de médicaments, transport médical, etc.) de 1 à 8 euros selon la nature des soins !

Non content de faire payer les malades, le gouvernement laisse la possibilité à l'Union nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) la liberté d'augmenter les participations forfaitaires jusqu'à 3 euros par acte et d'aller au-delà du plafond annuel de 50 euros. Ce dernier pourrait - dans le futur - grimper jusqu'à 75 euros, somme à laquelle s'ajouterait le plafond annuel de 50 euros pour les franchises médicales.

Pour l'UNSA, ce décret est une honte ! Il vise à culpabiliser les malades qui n'ont d'autres choix que de se faire soigner. Pire encore, il punit durement les patients souffrant de maladies chroniques lourdes (cancer, diabète, etc.) ou ceux atteints par une maladie professionnelle ou un accident du travail en leur faisant payer le prix fort. Le Président de la République et son gouvernement, incapables de redresser les comptes de la Sécu, bafouent un principe fondamental de la Sécurité sociale en vertu duquel « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

En outre, l'UNSA s'étonne d'une telle mesure en contradiction totale avec le discours du Premier ministre qui promettait, il y a seulement 2 jours devant l'Assemblée nationale, de ne pas augmenter les impôts et assurant qu'il n'y avait plus rien à taxer !

Avec cette nouvelle attaque dirigée contre le pouvoir d'achat et contre les malades, le gouvernement conforte une médecine à deux vitesses entre ceux qui pourraient payer et ceux qui ne le pourraient pas. Il prend également le risque d'éloigner encore davantage une partie de la population d'un accès rapide à des soins de qualité.

L'UNSA ne peut tolérer une telle attaque contre notre système, conçu pour protéger les plus fragiles. Elle s'est donc opposée en votant contre ce projet de décret lors du Conseil de l'Assurance maladie.



Barème des cotisations 2024

Besoin d'une information ?

↳ unsadouanes@gmail.com

Trouver une section ?

par ici →



Grades	Montant annuel	Coût annuel*	Coût mensuel*
Primo adhérent	40 €	13 €	1,10 €
Retraité	42 €	14 €	1,16 €
Berkani	42 €	14 €	1,16 €
Contractuels	47 €	16 €	1,29 €
Agent de Constatation	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation Principal 2 ^e classe	94 €	31 €	2,59 €
Agent de Constatation Principal 1 ^e classe	103 €	34 €	2,83 €
Contrôleur 2 ^e classe	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 1 ^e classe	112 €	37 €	3,08 €
Contrôleur Principal	119 €	39 €	3,27 €
Inspecteur	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur Régional 3 ^e classe	157 €	52 €	4,32 €
Inspecteur Régional 2 ^e classe	164 €	54 €	4,51 €
Inspecteur Régional 1 ^e classe	172 €	57 €	4,73 €
Inspecteur Principal 2 ^e classe	182 €	60 €	5,01 €
Inspecteur Principal 1 ^e classe	182 €	60 €	5,01 €
DSD2 / CSC2	194 €	64 €	5,34 €
DSD1 / CSC1	194 €	64 €	5,34 €
DPSD / Adm. / Adm. Civil	220 €	73 €	6,05 €
Adm. sup. / Adm. HC	220 €	73 €	6,05 €
Administrateur Général	268 €	88 €	7,37 €

pragmatique

rassembleur

déterminé

accessible

innovant

*après crédit d'impôts de 66% perçu en 2025



J'adhère ici :

